



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 12/12/2024

DLB 2024/753

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 12 décembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à la Salle des Rencontres André SAMBUSSY - 53 Avenue Pierre Azéma - 34530 MONTAGNAC, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

**Date de la convocation :** 04/12/2024

**Affichage de la convocation :** 04/12/2024

**Etaient Présents :**

André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Philippe BARON, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jean-Marie BOUSQUET, Stéphane BOYER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Bernard ICHE, Caroline LEVANNIER, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Véronique REY, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Edgard SICARD, Michèle TARDY, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Nathalie BASTOUL représentée par Marie-Aude SICARD, Jean BLANQUEFORT représenté par André BOUDET, Francis BOUTES représenté par Francine GERARD, Julie GARCIN SAUDO représentée par François CASTILLO, Vincent GAUDY représenté par Francis RICARTE.

**Absents Excusés :**

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, Claude BASTIER, Jacques BOLINCHES, Jérôme BONNAFOUX, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Philippe FAURE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Bertrand GELLY, Gil GEORGERENS, Evelyne GUY, Vincent HUGOT-CONTE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Jean-Yves LE BOZEC, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Marion MAERTEN, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Alain MALRIC, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN BONET, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Gaby RUIZ, Michel SANCHEZ, Henry SANCHEZ, Marie-Agnès SCHERRER, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Jean-Claude VITAL.

**Secrétaire de séance :**

Lionel PUCHE

**Objet : Signature d'un avenant n°8 à la convention de prestations intégrées pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la conception, la réalisation et l'exploitation de l'unité de traitement et valorisation des déchets de VALOHÉ**

Au terme d'une convention de prestations intégrées en date du 23 juin 2017, le SICTOM a confié à la SPL OEKOMED des missions afférentes à la conception, la réalisation et l'exploitation de l'unité de traitement et de valorisation des déchets VALOHÉ.

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention de prestations intégrées sur les deux points suivants :

**- Mise à jour de la formule de révision de la rémunération (article 10.3 de la Convention)**

Les Parties conviennent de remplacer les clauses de l'article 10.3 de la Convention pour actualiser la rémunération chaque année au 1er janvier. La nouvelle formule de révision des prix inclut des ajustements pour les indices de référence suivants : ICHT-E, TP01, 010764288 et 1870T.

L'indice 35111403 est remplacé par l'indice 01764288 comme indice des prix de l'électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat de capacité >36kVA.

La formule de révision appliquée pour la RPF (redevance partie fixe) et la RPP (redevance partie proportionnelle) repose sur un coefficient  $C_n$ , calculé annuellement en fonction des indices définis. Cette mise à jour reflète les changements des indices de référence et garantit une rémunération ajustée en fonction des variations de ces indices.

**- Ajustement des prix d'exploitation VALOHé pour 2024**

L'indice des prix de l'électricité pour les entreprises (>36kVA) en décembre 2023 ne reflétait pas les prix réels supportés par la SPL en 2024, avec une baisse moyenne de 37% des coûts de l'électricité entre 2023 et 2024, alors que l'indice a varié de +90%. Un ajustement a donc été effectué sur la base de la moyenne des indices de 2024 pour refléter les coûts réels d'exploitation.

Au 31 octobre 2024, le montant estimé à reverser au SICTOM s'élève à 266 000€HT.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à approuver cet avenant, ainsi que toutes les pièces afférentes.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°8 à la convention de prestations intégrées pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la conception, la réalisation et l'exploitation de l'unité de traitement et valorisation des déchets de VALOHé,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces afférentes.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

**Le secrétaire de séance**



**Le Président,**

**Armand RIVIERE**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

A Nézignan l'Évêque, le

17/12/2024